02

LA RÉDUCTION DES MÉFAITS

Qu'est-ce que c'est?

Une approche pragmatique et humaniste qui se base sur un constat simple : la toxicomanie existe dans la société, malgré la criminalisation de l'usage et la possession des drogues. Il demeure que la société peut choisir d'encadrer la consommation avec des mesures sanitaires ou tenter de la contrôler par des lois menant à des mesures d'emprisonnement.

6 PRINCIPES D'ACTION

- Encadrer la consommation des personnes en situation de dépendance
- 2 Informer, éduquer et communiquer efficacement sur la consommation
- 3 Offrir un accompagnement psychosocial

- Offrir du matériel stérilisé et à usage unique
- Proposer des traitements de substitution, notamment pour les cas de dépendance aux opioïdes
- Référer les personnes vers d'autres ressources médicales ou sociales

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'expression « réduction des méfaits » a été adoptée par le Québec et les traducteurs du Canada anglais comme traduction du terme harm reduction proposé par les Britanniques lors de l'apparition de l'approche et qui s'est imposée comme appellation de référence. Les Européens (France, Suisse et Belgique) utilisent à eux la traduction moins littérale de réduction des risques.

Source: aidedrogue.ca

